AR Prefecture
016-211601836-20260321-05_2026-DE
Reçu le 25/03/2026

MAIRIE DE
LESIGNAC-DURAND
(16310)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à huit heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Lésignac-Durand,

Date de convocation :17 mars 2026

Objet : Fixation de l'indemnité du Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. DUTEIL Pascal
M. BEAULIEU Joël
Mme BRANDY Brigitte
Mme BEDOUET Nathanaëlle
M. MICHALLEK Alexis
Mme MARZACK Justine
Mme VILLELEGIER Valérie
M. AGOSTINELLI Armand
M. THIBAUD Julien
Mme VAN DER VELDEN Katharina
M. VAN DER VELDEN Vincent

Absents : NEANT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

AR Prefecture
016-211601836-20260321-05_2026-DE
Reçu le 25/03/2026

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Lésignac-Durand compte 169 habitants.

Décide que :

L'indemnité de fonction du maire est fixée à 28,1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Est annexé à la délibération le tableau récapitulatif ci-dessous de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (CGCT, art. L. 2123-20-1).

Adopte à l'unanimité des membres présents, l'indemnité du Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
A Lésignac-Durand, le 23 mars 2026
Le Maire,
AGOSTINELLI Armand



AR Prefecture
016-211601836-20260321-05_2026-DE
Reçu le 25/03/2026

ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE LESIGNAC-DURAND A COMPTER DU 21 MARS 2026

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE
Maire	AGOSTINELLI	Armand	28,1 %
1er adjoint	VILLELEGIER	Valérie	10,89 %
2ème adjoint	THIBAUD	Julien	10,89 %

AR Prefecture

016-211601836-20260321-05_2026-DE
Reçu le 25/03/2026